RÈGLEMENT INTÉRIEUR

CSL CLUB

Studio de bien-être et de fitness

Le présent règlement intérieur a pour objet de définir les règles de fonctionnement, de sécurité, d'hygiène et de comportement applicables au sein du Studio CSL Club. Toute inscription, réservation ou présence au sein du Studio implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

I. ACCÈS ET ORGANISATION DES COURS

ARTICLE 1 – ACCÈS AU STUDIO

L'accès au Studio est réservé :

- aux Clients inscrits et disposant d'une réservation valide,
- aux Prestataires autorisés par le Studio.

Le Studio se réserve le droit de refuser l'accès à toute personne ne respectant pas les présentes règles, sans que cela n'ouvre droit à remboursement.

ARTICLE 2 – HORAIRES ET PONCTUALITÉ

Les Clients sont tenus d'arriver en avance afin de se préparer avant le début du cours.

Pour des raisons de sécurité, d'organisation et de qualité pédagogique :

- tout retard peut entraîner un refus d'accès au cours,
- aucun rattrapage, remboursement ou dédommagement ne pourra être exigé.

ARTICLE 11 – ANNULATION, ABSENCE ET NO-SHOW

Les règles d'annulation, de retard et d'absence sont définies dans les Conditions Générales de Vente.

Tout non-respect entraîne l'application des pénalités prévues, sans exception.

II. NATURE COLLECTIVE DES COURS ET LIMITES D'ADAPTATION

ARTICLE 4bis – COURS COLLECTIFS ET PATHOLOGIES

Les cours dispensés au sein du Studio CSL Club sont des cours collectifs, conçus et animés pour un groupe. À ce titre, le programme de chaque séance est établi en fonction du groupe dans son ensemble et non en fonction des besoins ou contraintes individuels de chaque participant.

Le Client reconnaît et accepte expressément que :

- certains exercices ou mouvements proposés lors des cours collectifs peuvent ne pas être adaptés à l'ensemble des pathologies, blessures, ou conditions physiques particulières des participants,

- le coach pourra, dans la mesure du possible et sans perturber le déroulement de la séance, suggérer des alternatives ou des modifications ponctuelles à certains exercices,
- le coach ne pourra toutefois pas adapter l'intégralité du cours à la situation individuelle d'un participant, ni interrompre ou ralentir la séance collective pour assurer un suivi personnalisé,
- il appartient au Client de signaler toute pathologie, blessure ou contre-indication médicale avant le début du cours, et d'apprécier lui-même, sous sa propre responsabilité, si les exercices proposés sont compatibles avec son état de santé.

Le Studio CSL Club décline toute responsabilité pour tout incident ou accident survenant à la suite de la participation à un exercice inadapté à l'état de santé du Client, dès lors que ce dernier n'a pas préalablement informé le coach de ses contre-indications médicales ou qu'il a décidé de participer à l'exercice en connaissance de cause.

III. HYGIÈNE, TENUE ET SANTÉ

ARTICLE 3 – TENUE, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Une tenue sportive adaptée est obligatoire.

Pour certaines disciplines, notamment le Pilates Reformer et le Lagree :

- le port de chaussettes antidérapantes est obligatoire.

Les Clients s'engagent à :

- respecter les règles d'hygiène corporelle,
- utiliser une serviette lorsque cela est requis,
- adopter un comportement respectueux des lieux et du matériel.

Le Studio peut refuser l'accès au cours en cas de non-respect des règles de sécurité.

ARTICLE 4 – SANTÉ ET RESPONSABILITÉ DU CLIENT

Le Client déclare être apte à la pratique d'une activité physique et ne présenter aucune contre-indication médicale.

Il appartient au Client de :

- signaler toute blessure, pathologie, grossesse ou condition particulière avant le cours,
- adapter son effort à ses capacités physiques,
- en cas de grossesse, signer la décharge spécifique mise à disposition par le Studio, préalablement à toute participation aux cours.

Le Client pratique sous sa seule responsabilité. Le Studio ne pourra être tenu responsable en cas de dissimulation d'informations médicales.

IV. COMPORTEMENT ET UTILISATION DU MATÉRIEL

ARTICLE 5 – COMPORTEMENT AU SEIN DU STUDIO

Tout comportement inapproprié est strictement interdit, notamment :

- propos déplacés, agressifs ou discriminatoires,

- comportement perturbateur,
- atteinte à la tranquillité ou à la sécurité des autres Clients ou du personnel,
- comportement de séduction ou de familiarité excessive.

Le Studio se réserve le droit d'exclure immédiatement toute personne ne respectant pas ces règles, sans remboursement.

ARTICLE 6 – UTILISATION DU MATÉRIEL

Le matériel mis à disposition doit être utilisé conformément aux consignes données.

Il est interdit :

- d'utiliser le matériel sans l'autorisation du coach,
- de déplacer ou modifier les équipements sans accord,
- d'utiliser le matériel à des fins autres que celles prévues.

Toute dégradation volontaire ou par négligence pourra être facturée au Client concerné.

ARTICLE 7 – EFFETS PERSONNELS

Les effets personnels restent sous la responsabilité exclusive des Clients.

Le Studio décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration, y compris dans les vestiaires ou casiers.

V. IMAGE, ENREGISTREMENTS ET SURVEILLANCE

ARTICLE 8 – TÉLÉPHONES, ENREGISTREMENTS ET CONFIDENTIALITÉ

L'utilisation des téléphones portables est autorisée pendant les cours, dans le respect du bon déroulement de la séance, de la sécurité et du confort des autres Clients.

La prise de photos et de vidéos est autorisée, et recommandée en fin de cours, sous réserve du respect des conditions suivantes :

- les prises de vue ne doivent en aucun cas perturber le déroulement du cours,
- elles ne doivent pas gêner les autres Clients,
- aucun autre Client ne doit être filmé ou photographié, de manière identifiable ou non,
- les prises de vue doivent se limiter à un usage personnel ou à la communication autorisée par le Studio.

Il est strictement interdit :

- de filmer ou photographier un autre Client sans son consentement exprès,
- de diffuser des images portant atteinte à la vie privée, à l'image ou à la réputation du Studio ou de ses Clients,
- d'enregistrer l'intégralité d'un cours ou son contenu pédagogique à des fins de reproduction ou de diffusion non autorisées.

Le Studio se réserve le droit d'interrompre toute prise de vue non conforme aux présentes règles et, le cas échéant, de demander la suppression immédiate des contenus réalisés.

ARTICLE 9 – DROIT À L'IMAGE

Des prises de vue peuvent être réalisées au sein du Studio à des fins de communication.

Sauf opposition expresse et écrite formulée avant le cours, le Client autorise l'utilisation de son image dans le respect du cadre légal et de la confidentialité.

ARTICLE 10 – VIDÉOSURVEILLANCE

Le Studio est équipé de dispositifs de vidéosurveillance à des fins exclusives de sécurité des personnes et des biens.

Les images sont conservées pour une durée conforme à la réglementation en vigueur.

VI. SANCTIONS ET DISPOSITIONS GÉNÉRALES

ARTICLE 12 – SANCTIONS ET EXCLUSION

En cas de non-respect du présent règlement, le Studio se réserve le droit de :

- refuser l'accès aux cours,
- suspendre temporairement l'accès aux services,
- résilier l'abonnement ou les accès,

sans remboursement ni indemnité.

ARTICLE 13 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT

Le Studio se réserve le droit de modifier le présent règlement à tout moment.

La version applicable est celle affichée au sein du Studio et/ou publiée sur les supports officiels.

ARTICLE 14 – DROIT APPLICABLE

Le présent règlement est soumis au droit français.

ARTICLE 15 – RÈGLEMENT AMIABLE DES LITIGES

En cas de différend relatif à l'interprétation, la validité, l'exécution ou la résiliation des présentes Conditions Générales de Vente, les parties s'engagent à rechercher, de bonne foi, une solution amiable avant toute action judiciaire.

Le client est invité à adresser sa réclamation par écrit à la société CSL Club, accompagnée de tout justificatif utile, afin qu'une solution puisse être étudiée dans les meilleurs délais.

À défaut d'accord amiable dans un délai raisonnable suivant la réclamation écrite, chacune des parties retrouvera sa pleine liberté d'action devant les juridictions compétentes.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le client consommateur peut également recourir gratuitement à un médiateur de la consommation.